

TÉLÉCOMS

SFR plombe ses prestataires

A la demande de son nouveau propriétaire, Numericable, SFR Réunion a entrepris de revoir à la baisse voire de ne pas renouveler ses contrats avec des prestataires locaux. Cela risque d'entraîner de nombreuses suppressions d'emplois au sein de la filière (au moins 200). L'Artic a mis en place une « cellule de soutien ».



SFR, qui avait choisi d'externaliser de nombreuses tâches, met depuis quelques semaines une pression sans précédent sur ses sous-traitants. (Photo Emmanuel Grondin)

La décision a été prise bien au-dessus de sa tête, à Paris, mais Yann de Prince pourrait rapidement se retrouver dans une situation intenable. Jusqu'à devoir démissionner de la présidence du Medef Réunion ?

Le nouveau directeur général de SFR Réunion, que nous ne sommes pas parvenus à joindre, vient d'écrire aux différents prestataires de services travaillant pour l'opérateur. Dans le pire des cas, leurs contrats ne sont pas renouvelés, avec les conséquences sociales que cela implique. Dans le meilleur des scénarios, ces prestataires doivent consentir des rabais importants (au moins 30%) pour espérer continuer à travailler pour SFR. Dur, dur de refuser quelque chose à un client qui représente souvent l'écrasante majorité de votre chiffre d'affaires...

En quête de rentabilité

SFR Réunion ne fait qu'appliquer à la lettre la ligne de conduite de son nouveau propriétaire, Numericable, qui s'est fortement endetté pour racheter l'opérateur en faisant un chèque de 13,5 milliards d'euros à Vivendi. L'objectif est clair : retrouver rapidement de la rentabilité.

Commentaire lu sur le site internet universfreebox : « Patrick Drahí, qui s'est engagé dans la procédure de rachat de SFR à ne procéder à aucun licenciement pendant trois ans,

semble avoir trouvé une autre solution pour réaliser les économies attendues et respecter ses objectifs financiers ».

L'affaire est prise très au sérieux par l'Artic (Association régionale des professionnels des technologies de l'information et de la communication) qui indique, dans un courrier électronique, avoir été « alertée » par plusieurs de ses membres « des restructurations et rationalisations entreprises dans le secteur des télécoms et des conséquences sur leur activité ». On notera au passage que le nom de SFR n'est pas prononcé.

« Nous n'avons pas vocation à nous immiscer dans une relation client-fournisseur, confie le président de l'Artic, Philippe Arnaud. Notre rôle est de mesurer l'impact sur la filière, car il y en aura un. Est-ce qu'il sera fort ? Probablement. Nous en sommes à la troisième réunion sur le sujet. Les cas sont très variés. »

L'Artic, qui a reçu 9 entreprises individuellement, a mis en place une « cellule de sou-

tien ». Et organise lundi, en lien avec les services de la Dieccte, une réunion d'information sur la « réglementation en termes de licenciements collectifs pour motifs économiques ».

Il y sera, évidemment, question des conséquences de la décision de SFR, mais pas seulement. « Les problèmes ne sont pas le fait que d'un opérateur, mais plutôt de la guerre sans merci à laquelle ils se livrent », décrit Philippe Arnaud.

« L'argent va partir ailleurs »

Difficile d'avoir des données précises, mais selon nos informations, sur les 400 prestataires opérant pour SFR (publicité, call-center, service après-vente, marketing, logistique...), au moins une vingtaine se retrouveraient en difficulté en ce début d'année. Certains suite à des retards de paiement, d'autres en raison de contrats non renouve-

lés. Des plaintes pourraient être déposées. Au moins 200 emplois en équivalent temps plein sont menacés de disparition. Et une entreprise va, à coup sûr, fermer ses portes.

Aucun dirigeant n'a souhaité s'exprimer à visage découvert par peur de représailles. Mais de manière anonyme, la parole est plus libérée.

« Nous avons d'abord reçu une lettre nous annonçant l'arrêt de notre contrat à l'échéance, puis avons été convoqués à un entretien, explique l'un d'eux. Il nous a alors été signifié que la politique d'Altice était l'internalisation et que nos tarifs étaient bien trop élevés, de l'ordre de 35 à 50 %. Nos interlocuteurs nous ont laissé entendre qu'il serait peut-être possible de continuer, mais sans engagement de durée ni de volume et à condition d'accepter la baisse de nos tarifs ! ».

Ce chef d'entreprise est d'autant plus dépité que contrairement à ses collègues de métropole, il n'a pas « la possibilité de chercher du travail hors du département, qui est un petit marché captif où les opérateurs nous demandent de ne pas travailler pour leurs concurrents ».

« Le résultat de tout ça, c'est qu'un grand nombre d'emplois indirects et d'entreprises réunionnaises vont disparaître dans les prochains mois. Et que l'argent de SFR, jusqu'ici redistribué localement, va partir ailleurs », conclut ce patron.

La sonnette d'alarme est tirée. Aucun élu politique local ne s'est encore emparé du sujet.

Cédric BOULLAND



Yann de Prince (à gauche), directeur général, et Jean-Michel Hégésippe, président de SFR Réunion. (Photo Raymond Wae-Tion)

Reprise d'Only : Zeop toujours en lice, pas Free

La vente des activités mobiles d'Outremer Télécom (Only) à La Réunion et à Mayotte avance doucement. Ils étaient sept candidats en fin d'année dernière à avoir déposé une offre auprès d'Altice, la maison-mère de l'opérateur domien (groupe Numericable). Selon nos confrères des Echos, ils ne seraient plus que quatre encore en compétition.

Sur cette « short-list », on ne trouve plus Free (son offre aurait été jugée insuffisamment attractive) ni Digicel (opérateur antillais) mais deux entreprises de la zone : le malgache Telma et le Réunionnais Océinde (Zeop). Face à eux, deux fonds d'investissement : Pechel industries et Apax. Ce dernier, présenté comme le favori par Les Echos, n'est autre que l'ancien propriétaire d'Outremer Télécom, qu'il avait vendu à Axa Private Equity en 2011.

Pour devenir effective, la transaction devra être approuvée par l'Autorité de la concurrence.

Lors de sa dernière visite dans l'île, son président, Bruno Lasserre, avait indiqué vouloir « maintenir la viabilité d'Only. Nous serons très attentifs à ce que le repreneur soit indépendant des parties et investisse sur le long terme ».

C'est dans cet esprit qu'après avoir validé sous conditions la reprise de SFR par Numericable, l'Autorité de la concurrence s'était autosaisie le 22 janvier afin d'examiner « les conditions préjudiciables à la cession des activités mobiles d'Only ». L'opérateur a finalement accepté d'annuler les hausses tarifaires répercutées fin 2014 et de rembourser les clients lésés. Le gendarme de la concurrence a pris « acte de ces mesures correctrices » mais il a précisé que « cela ne préjuge pas de l'issue de la procédure d'examen du respect par Numericable de ses engagements ». La décision sera rendue « prochainement ».

C.B.

Vite dit, vite lu

■ Sapmer

Chiffre d'affaires en baisse de 4,4 %

La Sapmer a publié hier un chiffre d'affaires 2014 en recul de 4,4 % à 87,6 millions d'euros contre 91,6 M€

l'année précédente (photo Thierry Durigneux). « Les ventes du groupe ont été notamment pénalisées par les prix du thon brut en forte baisse et par la chute du yen au Japon au second semestre », indique l'opérateur de pêche dans un communiqué. Seule la légine a vu ses recettes augmenter de 10,1 % en valeur alors que la langouste et le thon sont respectivement à -12,5 et -15,3 %. Le résultat net ne sera diffusé que le 24 mars mais le groupe indique d'ores et déjà que « dans la continuité du résultat négatif du premier semestre (NDLR : -3,75 millions d'euros), l'environnement de marché difficile de l'activité thonnière a pesé sur les marges de la deuxième partie de l'année 2014 ». La Sapmer indique aborder l'année 2015 en s'engageant « dans la mise en œuvre d'un plan d'amélioration de l'organisation de l'activité thonnière dont les pleins effets sont attendus à partir de 2016 ».

■ Conjuncture

Essoufflement confirmé de l'économie locale

Selon l'Iedom, le climat des affaires a diminué pour le deuxième trimestre consécutif fin 2014 à La Réunion (-1,8 point après -2,3 points) après cinq trimestres consécutifs de hausse. Pour l'institut, cela « donne à penser que l'embellie du contexte économique s'essouffle après un probable excès d'optimisme ». Les professionnels interrogés par l'Iedom font état d'une « activité stable au quatrième trimestre mais encore bien orientée. Ils sont toutefois pessimistes dans leur anticipation, ce qui constitue le fait le plus mitigé de l'enquête. En revanche, la stabilisation des prévisions d'investissement après la dégradation du trimestre précédent est plutôt rassurante ».

■ Tribunal de commerce

Le Gol et non Bois-Rouge

Une erreur s'est glissée dans le titre de notre article d'hier consacré à l'assureur ayant saisi le tribunal de commerce de Saint-Denis dans le but d'être indemnisé à hauteur d'un million d'euros. Comme indiqué dans le corps de l'article, QBE assurait bien, en 2009, la Sucrière de La Réunion (située au Gol à Saint-Louis), et non la Sucrerie de Bois-Rouge (implantée à Saint-André). Toutes deux appartiennent aujourd'hui au groupe Tereos mais à l'époque des faits, la première était encore la propriété de Quartier Français.

6H-8H

PRENONS DE L'AVANCE
SUR L'ACTUALITÉ

CÉCILE THOMAS
FLORENT MAROT

DU LUNDI AU VENDREDI

